

Nombre de Conseillers en exercice : 13  
Nombre de Conseillers présents : 9  
Nombre de pouvoirs : 0  
Date de la Convocation : 11/03/24  
Date d'affichage : 11/03/24

Je certifie le p  
conformément  
en vigueur, p  
Monsieur Le Préfet, qui en a accusé  
réception le :  
et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 21/03/2024

ID : 001-210101366-20240321-2403341-DE

## Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt et un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna-Maria, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline et WEBER Corinne, GABILLET François, TEPPE Sébastien et VARLET Geoffrey.

Était absente : Mme TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, DREYFUS Eric et GONNARD Pierre.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle été élue secrétaire de séance.

### Délibération n°240334 : Demande de subventions - budget 2024

L'association de la SPA de Mâcon dont le siège est à Mâcon a pour objet la fourrière animale.

Dans le cadre du bon déroulement, elle a sollicité auprès de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat, une aide financière de 1€ par habitants soit (832\*1) 832.00 €.

A l'appui de cette demande en date du 29 janvier 2024, l'association a adressé un dossier à M. BOYER Dominique qui comporte un courrier de demande de subvention.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut également aider il est proposé :

- D'accorder à l'association de la SPA de Mâcon une subvention de 832.00 euros (en faveur de la fourrière animale). Cette dépense sera imputée au chapitre 65
- D'autoriser M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires

La Secrétaire  
Noëlle MARMIER



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Le 21 mars 2024

Le Maire,

Dominique BOYER

